

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2026-20-03-01

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 24 mars 2026

ELECTION DU MAIRE

Nombre d'élus : 29

Présents : 29

Représentés : 0

Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy TURQUET de BEAUREGARD.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 29

Christophe MOLINSKI, Salvador-Jean LUDENA, Delphine FOURCADE, Philippe BLANDIN, Marie-Hélène HUCHET, Hervé DEWYNTER, Dominique SERVAIS, Eymard DE LA RUPELLE, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET DE BEAUREGARD, Liliane MORELLEC, Sylvie HAUFF, Roch DOSSOU, Marie -Laure KELLE, Pascal RAVEL, Emmanuel PINTEAUX, Montserrat CHAPUIS, Pauline LACLEF, Aymeric ROUGET DE GOURCEZ, Elodie PINTA, Julien GESLIN, Audrey DE FORNEL, Louis PICHON, Laurent DECROIX, Michel BOISRAME, Magali FORTUNE SCHMITT, Morgane LAMBLIN, Guillaume BARET, Adrien PANO

Absents ayant donné pouvoir : 0

Absents : 0

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE, Marie-France AGNOFE

Quorum : 15

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8 et suivants,

VU le procès-verbal du 15 mars 2026 portant élection des conseillers municipaux,

CONSIDERANT qu'il n'y a qu'un seul candidat au poste de Maire,

Sous la présidence du doyen d'âge,

ENTENDU cet exposé ;

Sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil municipal ;

PROCÈDE, en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection du Maire.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants (bulletin déposés) : 29
- Nombre de blancs et nuls : 6
- Nombre de suffrage exprimé : 23
- Majorité absolue : 15

A obtenu :

- Christophe MOLINSKI : 23 voix

Christophe MOLINSKI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} e tour de scrutin, est élu Maire et immédiatement installé.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 20 mars 2026

Le Maire
Christophe MOLINSKI

